



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AUX PARTICIPANTS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DE L'ACADÉMIE PONTIFICALE DES SCIENCES SOCIALES**

Vendredi 30 avril 2004

*Eminences,
Excellences,
Chers membres de l'Académie,*

1. Je vous salue tous avec affection et estime, tandis que nous célébrons le *dixième anniversaire de l'Académie pontificale des Sciences sociales*. Je remercie votre nouveau Président, le Professeur Mary Ann Glendon, et je lui présente mes meilleurs voeux au début de ses fonctions. Dans le même temps, j'exprime ma profonde gratitude au Professeur Edmond Malinvaud pour son travail dévoué au service de l'Académie dans l'étude des questions si difficiles que sont le travail et le chômage, les formes d'inégalité sociale, la démocratie et la mondialisation. Je suis également reconnaissant à Mgr Marcelo Sánchez Sorondo pour ses efforts en vue de rendre le travail de l'Académie accessible à un plus large public à travers les ressources des communications modernes.

2. Le thème que vous étudiez actuellement - celui des relations entre générations - est étroitement lié à votre recherche sur la mondialisation. Par le passé, il allait de soi que les enfants, devenus adultes, devaient prendre soin de leurs parents. La famille était le premier lieu de la *solidarité entre générations*. Il y avait la solidarité du mariage lui-même, dans le cadre duquel les époux se donnaient l'un à l'autre pour le meilleur et pour le pire, et s'engageaient à s'offrir une assistance mutuelle pour toute la vie. Cette solidarité du couple marié s'est bientôt étendue aux enfants, dont l'éducation exigeait un lien solide et durable. Cela a ensuite conduit à la solidarité entre les enfants adultes et leurs parents âgés.

Actuellement, les relations entre les générations connaissent des changements significatifs dus à

divers facteurs. Dans de nombreux domaines, on assiste à un affaiblissement des liens du mariage, qui est souvent perçu comme un simple contrat entre deux personnes. Les pressions exercées par la société de consommation peuvent entraîner les familles à détourner leur attention du foyer vers le lieu de travail ou vers d'autres activités sociales. Les enfants sont parfois perçus, même avant leur naissance, comme un obstacle à l'épanouissement personnel de leurs parents, ou sont considérés comme l'objet d'un choix parmi d'autres. Les relations entre générations s'en trouvent alors affectées, car de nombreux enfants, devenus adultes, laissent aujourd'hui à l'Etat ou à la société en général le soin de s'occuper de leurs parents âgés. L'instabilité des liens du mariage dans certains milieux sociaux a également conduit à une tendance croissante qui entraîne les enfants adultes à prendre leurs distances vis-à-vis de leurs parents et à déléguer à des tiers l'obligation naturelle et le commandement divin d'honorer son père et sa mère.

3. Etant donné l'importance fondamentale de la solidarité dans l'édification de sociétés humaines saines (cf. *Sollicitudo rei socialis*, nn. 38-40), j'encourage votre étude de ces phénomènes importants et j'exprime l'espoir qu'elle conduira à une plus grande reconnaissance de la nécessité d'une solidarité qui traverse les générations et unit les personnes et les groupes, à travers une assistance et un enrichissement mutuels. Je suis certain que vos recherches dans ce domaine apporteront une contribution précieuse au développement de la doctrine sociale de l'Eglise.

Une attention particulière doit être portée à la situation précaire dans laquelle se trouvent de nombreuses personnes âgées, et qui varie selon les nations et les régions (cf. *Evangelium vitae*, n. 44; *Centesimus annus*, n. 33). Un grand nombre d'entre elles possèdent des ressources ou des retraites insuffisantes, certaines souffrent de maladies physiques, tandis que d'autres ne se sentent plus utiles ou ont honte d'avoir besoin de soins particuliers, et trop de personnes âgées se sentent tout simplement abandonnées. Ces problèmes seront certainement plus évidents avec l'augmentation du nombre de personnes âgées et le vieillissement de la population elle-même, dû à la baisse de la natalité.

4. Pour affronter ces défis, chaque génération et groupe social a un rôle particulier à jouer. Une attention particulière doit être apportée aux compétences respectives de l'Etat et de la famille dans l'édification d'une solidarité réelle entre les générations. Dans le plein respect du principe de subsidiarité (cf. *Centesimus annus*, n. 48), les Autorités publiques doivent prendre soin de reconnaître les effets d'un individualisme qui - comme l'ont déjà démontré vos études - peut gravement affecter les relations entre les différentes générations. Pour sa part, la famille, en tant qu'origine et fondement de la société humaine (cf. *Apostolicam actuositatem*, n. 11; *Familiaris consortio*, n. 42), possède également un rôle irremplaçable dans l'édification d'une solidarité entre générations. Il n'y a pas d'âge où l'on cesse d'être père ou mère, fils ou fille. Nous avons une responsabilité particulière non seulement envers ceux auxquels nous avons offert le don de la vie, mais également à l'égard de ceux dont nous avons reçu ce don.

Chers membres de l'Académie, tandis que vous accomplissez votre important travail, je vous offre

mes meilleurs voeux dans la prière et j'invoque cordialement sur vous et sur les personnes qui vous sont chères, une abondance de Bénédiction de Dieu tout-puissant.